

A l'ensemble des élus communaux

Ambert, le 1^{er} janvier 2022

Service : Déchets

Affaire suivie par : FOURNIOUX François

Tél.: 04 73 82 76 91

Chers élus communaux,

Comme vous le savez, la gestion des déchets dont Ambert Livradois Forez a la compétence est à la croisée des chemins.

En effet, l'urgence climatique et environnementale a conduit l'Etat à imposer des objectifs réglementaires ambitieux, et des contraintes financières majeures.

Si rien ne change d'ici 2025, chaque habitant d'Ambert Livradois Forez devra supporter un surcoût d'environ 5 € chaque année.

Le coût de la gestion des déchets étant déjà élevé, il n'est pas envisageable de ne pas agir, pour tenter de maitriser cette hausse.

L'objectif politique que nous nous sommes fixés est donc de :

- Maintenir un service public de collecte de proximité,
- Ne pas augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur la durée du mandat.

Pour ce faire, les élus communautaires ont entériné par une délibération le projet de réorganisation de la collecte des déchets lors du conseil communautaire du 2 décembre 2021.

Le projet validé est ambitieux, puisqu'il va permettre de **développer un service** public de proximité en milieu rural!

La mise en place du projet, sur 2 ans est cependant complexe.

Les communes et le service Déchets d'Ambert Livradois Forez doivent désormais agir ensemble pour lancer cette réorganisation, qui prévoit :

- que chaque village déjà équipé de bacs verts pour les ordures ménagères soit aussi équipé d'un bac jaune,
- la baisse de fréquence de collecte des ordures ménagères, qui ne seront plus collectées que tous les 15 jours,

- ...



Nous vous demandons de le communiquer à chacun des membres du conseil municipal et à vos agents municipaux (secrétaires de mairie, agents techniques).

Le service Déchets se tient à votre disposition pour venir le présenter en conseil municipal si vous en sentez le besoin.

Chacun doit s'approprier le projet, et doit :

- Aider à le mettre en place dans sa commune en :
 - Fournissant les informations demandées par le service Déchets (nombre d'habitants estival maximal par village collecté) – Fiche jointe à remplir avant le 15/2/22.
 - Identifiant un référent communal unique (ou binôme élu/agent technique) Fiche jointe à remplir avant le 15/2/22.
 - o Communiquant à partir du printemps 2022 (bulletin communal, ...).
- Prévoir et anticiper techniquement et financièrement (budget 2022 et 2023) les incidences (très variables selon les communes) que cette réorganisation peut avoir (agrandissement de socles pour les bacs, ...) dans VOTRE commune.

PS: Nous vous réinvitons à lire attentivement les détails du projet.

Ce courrier est aussi l'occasion de réattirer votre attention sur le nouveau **Règlement de collecte en vigueur** qui s'applique à tous depuis le 1/1/2020.

Le règlement est téléchargeable sur notre site internet https://www.ambertlivradoisforez.fr/wp-content/uploads/2021/01/R%C3%A8glement-de-collecte-et-de-gestion-des-d%C3%A9chets 051120.pdf.

Le tableau synthétique concernant la répartition des rôles entre la commune et le service Déchets est joint au présent courrier. **Ce tableau est à conserver très précieusement en mairie.**

Nous le répétons, mais si le comportement des usagers, de TOUS les usagers, n'évolue pas vers une gestion vertueuse des déchets :

- Tri des emballages et papiers/cartons,
- Tri et valorisation des biodéchets (compostage, poules, ...),
- Tri des textiles et du verre,
- Se rendre en déchetterie, ...

Il faudra payer plus cher...



Nous, élus, devons montrer l'exemple, et devons, chacun, dans nos communes, transmettre le message à travers nos bulletins communaux, sites internet, réseaux sociaux, ...

Le service Déchets met à disposition des communes un lien internet ou toutes les informations relatives à la bonne gestion des déchets (affiches, flyers, articles « clés en main » que vous pouvez modifier, amender, raccourcir, …) pour que vous puissiez les relayer.

https://drive.google.com/drive/folders/1ip2AijRPjdwnVEU7GZ4MTcewyzdKxLE7

Nous comptons sur vous!

Veuillez agréer, chers élus communaux, l'expression de mes bien cordiales salutations.

Le Vice-Président en charge des Déchets

Thuade-

Marc MENAGER

Le Président

Daniel FORESTIER